AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (1)ItemJean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 15 février 1883

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 15 février 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)
Collation1 p. (1r)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 15 février 1883, consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54408

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction15 février 1883
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireFalaize, Alfred (1843-1933)
Lieu de destinationVervins (Aisne)
Scripteur / ScriptriceInconnu

Description

RésuméSur l'affaire du duc de Padoue. Godin explique à Falaize qu'il a reçu la signification du jugement dans l'affaire contre le duc de Padoue, qu'il veut se pourvoir en cassation ; il demande à Falaize d'adresser le dossier à l'avocat Moret, rue de Tournon à Paris. Il l'informe qu'il va demander à Lecomte, avocat à Amiens, d'entrer en relation avec Moret.

SupportCachet à l'encre bleue en haut à gauche du folio : « Société du Familistère

Godin et Cie à Guise (Aisne), 16 févr. 83 ».

Mots-clés

Procédure (droit)

Personnes citées

- Arrighi de Casanova, Ernest (1814-1888)
- <u>Lecomte</u>, <u>Maxime</u> (1846-1914)
- Moret, Arthur (1846-1930)

Lieux cités

- Amiens (Somme)
- Rue de Tournon, Paris

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Jain of furin 1883 1 SOCIETÉ OU PAMILISTER *- 16 EVH 8. GODINECE Monview Falaise pri a tribunal de Verviis. Le viens de recovoir rignification du jugunul rende Dans note affair contre Mi d'ladone Hant Décidé à aller devant la cour de Casiltion pour faire trancher la question De principe, je vous mais obligé de bien Vouloir adresur le dosnier que vous pouvez avois ente les maires à 10: Moret avocat rue de lournon à baris. Mousieur Moret a dejoi plaide pour moi Devant ceta juridiction. Je verus verezi obligi en outre de bein voulois from metter à ils: Mont tous reuseignement, que vous jugariez utils sur la procedure J'evri par ce mêine consier à M's Locante a ite huvil note evocat d'acciens from qu'il ce mette an represent ave All More egrees Monnieur mes parfaites avilises,